

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 91, hiver 2001–2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16097ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

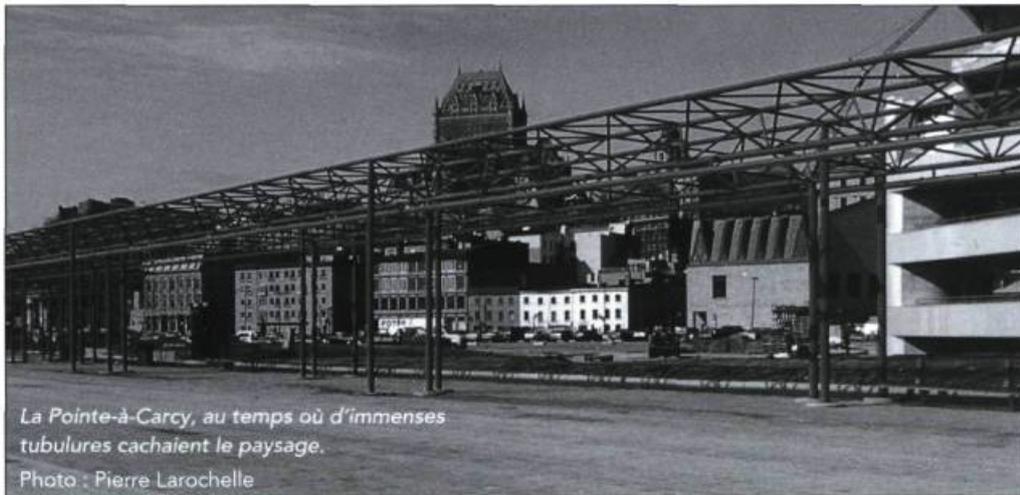
[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2001). Avis et prises de position. *Continuité*, (91), 60–62.



LA POINTE-À-CARCY SOUS LA LOUPE DE L'UNESCO



La Pointe-à-Carcy, au temps où d'immenses tubulures cachaient le paysage.

Photo : Pierre Larochelle

Depuis plusieurs années, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) se montre extrêmement préoccupé par l'avenir du site sensible et hautement convoité qu'est la Pointe-à-Carcy, dans le Vieux-Port de Québec. Déjà, en 1985, le CMSQ avait combattu la privatisation de ce lieu des plus fréquentés et appréciés de la population en menant la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port. En

1989, il a pris part aux activités du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy sous l'autorité du gouvernement fédéral. À l'issue de cette consultation est paru le rapport Boulet présentant 6 principes et 16 recommandations pour l'aménagement du site. Durant toute cette période, le CMSQ souhaitait que ce lieu conservé ses trois caractéristiques fondamentales : qu'il demeure un port de mer actif, un lieu histo-

rique remarquable et un endroit de détente pour la population. Au printemps 2000, une nouvelle coalition a vu le jour pour s'opposer au projet de terminal de croisières de l'Administration portuaire de Québec (voir « Avis et prises de position », *Continuité*, n° 83, 84, 85 et 89).

Après plusieurs appels du CMSQ auprès de l'organisme, le Bureau du patrimoine mondial de l'UNESCO a finale-

ment nommé un émissaire chargé de prendre le pouls de la situation. Lors de sa visite de quelques jours, monsieur Alvaro Gomez-Ferrer Bayo a participé à plusieurs rencontres organisées par Parcs Canada.

C'est ainsi que, le 17 octobre 2001, le CMSQ a pu s'entretenir avec l'émissaire de l'UNESCO à la maison Henry-Stuart. La discussion a alors porté sur le point fondamental de discordance avec l'Administration portuaire de Québec (APQ), soit l'emplacement même du projet à la Pointe-à-Carcy sans qu'aucune étude d'autres sites possibles ne soit réalisée. En effet, si une procédure complète d'évaluation environnementale avait été menée, tel que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO l'avait recommandé au gouvernement canadien en 1992, elle aurait permis d'envisager le potentiel d'autres sites. D'autant plus que le bon sens seul indiquait déjà qu'il n'existe pas pire emplacement que la Pointe-à-Carcy, un lieu exigu, anti-polaire, décentralisé et situé entre les deux « barrières infranchissables » que représentent la falaise et le fleuve. En termes de circulation, le milieu environnant a déjà atteint son point de saturation. De surcroît, il s'agit d'un espace en partie compris dans l'arrondissement historique de la ville de Québec, classé patrimoine mondial.

La discussion s'est ensuite élargie à l'arrondissement historique lui-même. D'abord, le périmètre délimitant le site comme patrimoine mondial devrait être revu pour inclure la totalité de l'interface ville-fleuve afin d'éviter des menaces comme celle du terminal de croisières sur le patrimoine. Quant au processus d'au-

Aujourd'hui, la Pointe-à-Carcy offre une des belles vues sur la vieille ville.

Photo : Louise Mercier



diences publiques, il devrait également être revu pour obliger les commissaires des consultations à faire état dans le rapport final des opinions que la population a émises lors des audiences et dans les mémoires.

Enfin, la rencontre a permis d'établir que le projet d'un terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy nous place devant un problème conceptuel fondamental, soit la transformation d'un paysage remarquable sans que d'autres solutions d'amé-

nagement n'aient été évaluées. Le CMSQ fonde désormais tous ses espoirs sur la suite donnée à cette visite qui se traduira par un rapport du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Espérons qu'il exigera la suspension du projet

tant qu'une étude d'autres lieux possibles n'aura pas été effectuée.

La projection de ce que seront les passerelles qui recevront les croisiéristes. À nouveau un paysage inaccessible à partir du rivage.

Ill. : Desseau-Soprin



Un pont dans le champ

À l'été 1999, le CMSQ prenait connaissance du déplacement du pont couvert Beauséjour, une construction de 1932, à Sainte-Odile-sur-Rimouski. Prétextant l'absence de moyens financiers pour entretenir ce bien patrimonial, la municipalité l'a déplacé dans un champ voisin, ce qui laissait sans doute présager sa démolition complète. Fort heureusement, la détermination et la persévérance de monsieur Gaëtan Ruest, un amoureux des ponts couverts, ont permis de repousser momentanément cette perspective. Ce citoyen s'est entendu avec le maire de Sainte-Odile-sur-Rimouski pour acquérir le pont et le déplacer dans la municipalité d'Amqui où il enjambrerait la rivière Humqui devant l'hôtel de ville.

En 1991, ce même citoyen avait mené avec succès une première lutte pour sauver le pont couvert de l'anse Saint-Jean sur la Matapédia à Amqui. Monsieur Ruest avait alors bénéficié de l'appui du CMSQ. Aussi sollicite-t-il encore l'organisme pour sauvegarder le pont Beauséjour.

En septembre dernier, le CMSQ a vivement encouragé le projet des Amis du pont couvert Beauséjour, même si, à l'instar de la Société québécoise des ponts couverts, il privilégie plutôt le maintien de tout élément patrimonial sur son site d'origine pour en protéger l'intégrité. Le CMSQ a cependant jugé dans ce cas que le déménagement du pont à Amqui représentait le meilleur sinon le seul moyen pour éviter sa démolition et permettre sa restauration ainsi que sa mise en valeur.

Le CMSQ comprend toutefois mal pourquoi la situation en est arrivée à ce point critique. Le ministère des Affaires culturelles



Le pont couvert Beauséjour de Sainte-Odile-sur-Rimouski, déplacé en attendant que l'on décide de son sort.

Photo : BPR Groupe conseil

n'avait-il pas annoncé en 1991 qu'il discuterait avec le ministère des Transports d'une ligne de conduite à adopter pour l'entretien et le respect de la valeur patrimoniale des ponts couverts du Québec ?

Pour le CMSQ, les tribulations autour du pont Beauséjour laissent transparaître une tendance inquiétante : de plus en plus, le contexte d'apparition est dissocié du patrimoine bâti, ce qui à l'évidence l'ampute d'une part importante de sa signification.

Golf ou nature au parc du Lac-Leamy ?

Il y a déjà deux ans, la Commission de la capitale nationale fédérale donnait son accord pour le développement d'un club de golf privé au complexe du Casino de Hull. L'équipement sportif devait être développé dans les limites mêmes du parc public du Lac-Leamy. Richesse outaouaise incomparable sur le plan naturel et culturel, le parc du Lac-Leamy (voir *Continuité*, n° 69) recèle plusieurs sites de fouilles archéologiques qui attesteraient

4500 ans de présence humaine sur le territoire. La privatisation du site serait une perte irréparable pour la communauté. Dans le but de défendre ce trésor régional,

la Coalition pour la sauvegarde du parc du Lac-Leamy s'est formée en juin dernier. Elle milite pour maintenir le caractère public du parc et préserver l'intégrité de ce précieux écosystème de forêt humide situé au confluent des rivières Gatineau et Outaouais. La Coalition, qu'appuie le CMSQ, attend le dépôt du rapport d'examen préalable de Pêches et Océans (qui régit la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*), ce qui devrait se faire incessamment. Les gens que la cause interpelle peuvent consulter le site Internet de la Coalition. Ils y trouveront de plus amples renseignements sur la problématique et sur les actions en cours (www.sosleamy.ca).

L'église Saint-Julien de Lachute doit être classée

Dossier récurrent, le cas de l'église Saint-Julien à Lachute revêt un nouvel intérêt depuis que le CMSQ a décidé de faire une demande de classement. À ce jour, plusieurs tentatives ont échoué pour que l'église désaffectée, voire menacée de démolition, trouve preneur et connaisse une seconde vie. Devant l'éventualité que l'église soit dépouillée de son mobilier dès cet automne, le CMSQ a décidé d'entreprendre la démarche de reconnaissance auprès des trois paliers de gouvernement. Lors de sa visite dans la région des Basses-Laurentides à la mi-novembre, le comité du CMSQ a pu rencontrer des intervenants locaux et régionaux du patrimoine et obtenir des appuis à sa démarche.



L'enchantement de la nature au parc du Lac-Leamy.

Photos : Coalition pour la sauvegarde du lac Leamy



Nouveau CHUM et vieux hôpitaux

La construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), prévue pour 2006 dans le quartier Petite-Patrie, entraînera la reconversion de trois hôpitaux montréalais. La Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (SICHUM) a mis sur pied un comité directeur pour la réutilisation des sites. Ce dernier doit recommander des vocations nouvelles pour les bâtiments actuels. Dans ce contexte, après avoir pris position sur le sort à réserver aux bâtiments existants, à leur environnement et sur la nécessité de mesurer les impacts du nouveau CHUM sur le site proposé, le CMSQ a décidé de s'associer à Héritage Montréal dans sa participation au processus de réflexion du comité directeur. Ce comité influencera sans doute grandement les décisions qui toucheront l'avenir des bâtiments patrimoniaux que sont les hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu. Les recommandations du comité doivent être faites à la SICHUM au mois de décembre, et nous saurons alors si nos efforts ont porté des fruits.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC
Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Denise Caron, historienne; Gabriel Malo, stagiaire en architecture; Michel Prévost, archiviste; Susan Ross, architecte; Nathalie Sénécal, historienne de l'art.

MEMBRES EST DU QUÉBEC
Daniel Arsenault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Louis Gagnon, historien de l'art; Clément Gamache, citoyen; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :
Fanny Bertrand, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec; École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413
Télec.: (514) 343-2042
cmsq-capp-ouest@ame.umontreal.ca

Fabienne Dornic, agente de liaison Comité APP, région de l'Est du Québec; 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347
ou 1 800 494-4347
Télec.: (418) 647-6483
cmsq@megaquebec.net